



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°2 / 2024 - 2025

Réunion du 11 octobre 2024 en télé-réunion

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Guy ANDRE - Jean-Pierre DA PONTE - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel GOTTÉ - Marc HAENEL - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assistent : Mme Nathalie RAMONET – Mr Alain CARLINET.

Excusés : Mr. Philippe BELLINET - Didier GUILLIER.

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Prochaine réunion le 08/11/2024

Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le 04/11/2024

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITES : THIONVILLE – MONTIGNY LE ROI - DOMBASLE SUR MEURTHE – ROSIERES PRES TROYES – RAON L'ETAPE – SARREY – CHARLEVILLE MEZIERES – SEDAN – BIESLES – HAGUENAU - MARIENTHAL - DURRENBACH.

Référent Eclairage :

Marc HAENEL (mail : haenel.marc@alsacefoot.fr – Portable : 06.84.82.39.20)

Référent Surfaces de jeu :

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **MULHOUSE – STADE DE BOURTZWILLER 3 - NNI 682240303**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en en A8 PN en date du 13/09/2024. Terrain de Foot à 11 transformé en 2 terrains FOOT à 8.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en A8 PN jusqu'au 11/10/2034.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **EBERSMUNSTER – STADE MUNICIPAL - NNI 671160101**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 16/06/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 26/02/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **ERNOLSHEIM LES SAVERNE – STADE FROHNBERG - NNI 671290101**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 01/01/2030.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 29/08/2024. un avis préalable favorable a été donné en date du 16/06/2023 pour la création d'un ensemble vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr MEINTZER, membre de la CDTIS, en date du 11/09/2024.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **MORSBRONN LES BAINS – STADE MUNICIPAL - NNI 673030101**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 22/08/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **SESSENHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 674650101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 11/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 07/11/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **ALTKIRCH – STADE DU ROGGENBERG 1 - NNI 680040101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 15/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 12/09/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 11/10/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **HOLTZHEIM – STADE DE LA BRUCHE 2 - NNI 672120102**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 29/02/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **WEYER – STADE MUNICIPAL - NNI 675280101**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 14/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 28/05/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **ALTKIRCH – STADE DU ROGGENBERG 2 - NNI 680040102**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 26/03/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 12/09/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **MULHOUSE – STADE DE BOURTZWILLER 2 - NNI 682240302**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en A8 PN en date du 13/09/2024. Terrain de Foot à 11 transformé en 2 terrains FOOT à 8.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en A8 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **STEINBRUNN LE BAS – STADE DE LA MUHLBACH - NNI 683230101**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 18/08/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 13/08/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **VOGELGRUN – STADE MUNICIPAL - NNI 683510101**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 15/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 04/04/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 11/10/2034.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **ERSTEIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 671300102**

Cette installation était classée T3 SYN jusqu'au 31/08/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 SYN en date du 09/09/2024 (date de mise à disposition : 31/08/2014).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr JANTET, membre de la CRTIS en date du 26/09/2024

Elle relève la non-conformité mineure suivante :

- Les poteaux de corner sont implantés à l'extérieur des lignes de jeu (Art. 3.9.4).

Elle constate qu'il manque les tests in situ.

Par conséquent, elle propose le classement de l'installation en T3 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **PLOBSHEIM – COMPLEXE SPORTIF DU LANGENSAND – NNI 673780101**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 24/08/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 04/09/2024 (date de mise à disposition : 30/07/2024). Un avis préalable favorable a été donné en date du 05/04/2024 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr JANTET, membre de la CRTIS en date du 04/09/2024

Elle constate qu'il manque les tests in situ.

Par conséquent, elle propose le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 30/01/2025.

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **COLMAR – PARC DES SPORTS STADIUM N°2 – NNI 680660102**

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 30/11/2024 dans l'attente des tests in situ. Suite au rapport des essais réalisés sur le revêtement sportif par LABOSPORT le 18/09/2024, une mesure de suspension de classement immédiate a été prise pour raisons de sécurité.

La Commission reprend le dossier après avoir pris connaissance des mesures correctives apportées par la ville de COLMAR et du rapport de visite du 01/10/2024 établi par M. Gérard BAUMANN, président de la CDTIS.

Elle constate :

- Une réparation des joints défectueux pour éliminer les dangers de surface.
- Des valeurs de tests conformes pour le niveau T5.
- Un mauvais état général de la surface de jeu.
- Une dégradation des tracés.

Elle alerte sur la probabilité importante de nouvelle suspension de classement compte-tenu des incertitudes liées à la tenue des réparations effectuées et de l'état très dégradé de la surface de jeu.

Elle prononce le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 13/09/2034.

RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 3.1. **Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**
- 3.2. **Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**
- 3.3. **Avis réglementaire pour un arrosage**
- 3.4. **Installations équipées de vestiaires**

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1. **Classements initiaux**
- 4.2. **Confirmations de niveau de classement**
- 4.3. **Changements de niveau de classement**

5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 24/09/2024

7. AFFAIRES DIVERSES

➤ **ERNOLSHEIM BRUCHE – PARC DES SPORTS 1 – NNI 671280101**

L'installation est classée en T3 SYN jusqu'au 28/02/2025.

Reçu tests in situ, en date du 28/08/2024.

La commission transmet à la CFTIS pour décision.

8. FAFA

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1. Classements fédéraux initiaux

➤ NORDHEIM – STADE MUNICIPAL - NNI 673350101

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/04/2024.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 21/08/2024. Un avis préalable favorable a été donné en date du 09/01/2024 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 169 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 11/10/2028.

➤ WASSELONNE – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 675200101

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 16/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 19/07/2024. Un avis préalable favorable a été donné en date du 03/11/2023 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 179 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,59

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 11/10/2028.

➤ KEMBS – STADE RHENAN 1 - NNI 681630201

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 08/03/2026.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 26/08/2024. Un avis préalable favorable a été donné en date du 08/03/2024 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 274 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,64

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,77

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E5 jusqu'au 11/10/2028.

➤ KEMBS – STADE RHENAN 2 - NNI 681630202

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 08/03/2026.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 26/08/2024. Un avis préalable favorable a été donné en date du 08/03/2024 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 277 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,61

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E5 jusqu'au 11/10/2028.

9.2. Confirmations de classement

➤ BOUXWILLER – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 670610101

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 20/08/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 17/09/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 203 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,51
U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,69

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E5 jusqu'au 11/10/2026.

➤ **DRULINGEN – COMPLEXE SPORTIF MULTISPORTS 1 - [NNI 671050101](#)**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 20/08/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 30/07/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 146 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,63

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 11/10/2026.

➤ **HEILIGENSTEIN – STADE DU JARDIN DES SPORTS 1 - [NNI 671890101](#)**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 14/10/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 19/09/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 170 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,63

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 11/10/2026.

➤ **LINGOLSHEIM – STADE JOFFRE LEFEBVRE 1 - [NNI 672670101](#)**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 04/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 25/01/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 166 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,53

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,66

Elle suspend le classement de l'éclairage, dans l'attente du classement de l'installation elle-même.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

➤ **MARMOUTIER – STADE MUNICIPAL - [NNI 672830101](#)**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 09/06/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 22/11/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 127 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,64

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,81

La commission constate une valeur limite de l'éclairage moyen pour un niveau E6. Elle conseille un contrôle de la ramure des arbres côté bancs de touche.

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 22/11/2025.

➤ **NIEDERBRONN LES BAINS – STADE OMNISPORTS DU MONTROUGE - [NNI 673240102](#)**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 07/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 19/09/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 218 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,57

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E5 jusqu'au 11/10/2026.

➤ **STOTZHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 674810101**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 14/10/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 19/09/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 131 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,53

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 11/10/2026.

➤ **WEITERSWILLER – STADE DE LA HARDT 1 - NNI 675240101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 15/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 21/08/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 161 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,43

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,70

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 11/10/2026.

➤ **WILWISHEIM – STADE MUNICIPAL - NNI 675340101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 15/06/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 13/11/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 153 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,50

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 13/11/2025.

➤ **ILLZACH – STADE JOSEPH BIECHLIN 1 - NNI 681540101**

L'éclairage était classé en E4 jusqu'au 29/06/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 22/07/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 322 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,50

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E4 jusqu'au 11/10/2025.

➤ **INGERSHEIM – STADE DE LA SCHUTZENMATTEN 1 - NNI 681550101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 18/03/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 16/09/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 183 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,66

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 11/10/2026.

➤ **LIEPVRE – STADE MUNICIPAL - NNI 681850101**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 12/04/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 16/09/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 198 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,29

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,56

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 11/10/2026.

➤ **SIERENTZ – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 683090101**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 04/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 21/03/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 203 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,71

La commission attire l'attention sur la valeur limite de l'éclairage moyen pour un niveau E5.

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E5 jusqu'au 21/03/2026.

➤ **SUNDHOFFEN – STADE MUNICIPAL - NNI 683310201**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 14/10/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 13/09/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 142 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,62

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 11/10/2026.

9.3. Changements de niveau de classement

➤ **HOLTZHEIM – STADE DE LA BRUCHE 1 - NNI 672120101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 08/12/2023.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 29/02/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 140 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,20

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,49

Elle suspend le classement de l'éclairage, dans l'attente du classement de l'installation elle-même.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

➤ **GAMBSHEIM – STADE BITZIG 2 - NNI 671510102**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 16/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 05/03/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 205 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,34

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,53

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 05/03/2026.

➤ **WITTERSDORF – STADE MUNICIPAL - NNI 683770101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 28/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 05/09/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 117 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,58

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 11/10/2026.

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

10.4. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ DURRENBACH – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 671100102

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 17/06/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 26/09/2024 pour un E6 (LED) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (2 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 159 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,53
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75
- ✓ GR à 45,7
- ✓ Aire de jeu de 102 x 67 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6.

➤ KILSTETT – STADE CAMBOURS 1 – NNI 672370101

L'éclairage était en Eentrainment jusqu'au 11/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 09/09/2024 pour un E5 (LED) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 19 m (4 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 285 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,60
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,80
- ✓ GR à 44,9
- ✓ Aire de jeu de 105 x 66 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E5.

➤ PFASTATT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 682560101

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 30/05/2021.

La Commission reprend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 30/08/2024 pour un E6 (LED) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 20 m (8 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 196 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,47
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68
- ✓ GR à 46,5
- ✓ Aire de jeu de 104 x 67 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6.

➤ **TURCKHEIM – STADE DE LA FECHT 1 – [NNI 683380101](#)**

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 07/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préable en date du 11/09/2024 pour un E6 (LED) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 6 mâts / hauteur moyenne des feux à 20 m (2 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 176 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74
- ✓ GR à 45,7
- ✓ Aire de jeu de 102 x 65 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission suspend son avis préalable en attente d'un contrôle d'une visite de classement.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Avis réglementaire pour un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **TORVILLIERS – STADE DE FOOTBALL - NNI 103810102**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T6 PN en date du 27/08/2024. Un avis préalable favorable a été donné le 17/03/2023 pour la création d'un terrain en gazon naturel.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr GUILLIER, membre de la CRTIS, en date du 27/08/2024

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 11/10/2034.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **DROUPT ST BASLE – STADE COMMUNAL - NNI 101310101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 02/07/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 02/09/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr GUILLIER, membre de la CRTIS, en date du 02/09/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **FONTAINE LES GRES – STADE ANDRE DORE - NNI 101510101**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 06/09/2034.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 28/05/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Mail de la mairie en date du 20/09/2024 indiquant l'existence des bancs de touche.
- ✓ Rapport de visite de Mr GUILLIER, membre de la CRTIS, en date du 11/09/2024.

Par conséquent, elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 06/09/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Avis réglementaire pour un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.5. Classements initiaux

4.6. Confirmations de niveau de classement

4.7. Changements de niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

7. AFFAIRES DIVERSES

8. FAFA

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1. Classements fédéraux initiaux

9.2. Confirmations de classement

10.3 Changements de niveau de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **HUMES JORQUENAY – STADE MUNICIPAL - NNI 522460101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 07/03/2021.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 08/06/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Rapport de visite de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 25/09/2024

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 08/06/2033.

➤ **LANGRES – STADE PIERRE RAOUL 1 - NNI 522690101**

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 01/10/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 03/09/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 03/09/2024
- ✓ Plans de masse
- ✓ AAC en date du 03/09/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **LANGRES – STADE TRINCASSAYE - NNI 522690102**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 07/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 03/09/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 03/09/2024
- ✓ Plans de masse
- ✓ AAC en date du 03/09/2024

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**
- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **LANGRES – STADE DE LA LUNETTE 2 - NNI 522690103**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 31/03/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 03/09/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Plans de masse

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**
- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 11/10/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **CHALINDREY – STADE ROLAND LACHAUX 2 - NNI 520930101**

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 18/09/2028.

La Commission prend connaissance du courrier de la mairie, en date du 30/09/2024, indiquant l'indisponibilité de l'aire de jeu pour cause de travaux à compter du 02/10/2024 pour une durée de 6 semaines.

Par conséquent, elle suspend le classement de l'installation jusqu'à nouvel ordre. A l'issue des travaux, la mairie devra adresser une nouvelle demande de classement à la CDTIS.

➤ **CHALINDREY – STADE ROLAND LACHAUX 1 - NNI 520930102**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 12/10/2028.

La Commission prend connaissance du courrier de la mairie, en date du 30/09/2024, indiquant l'indisponibilité à compter du 02/10/2024 du STADE ROLAND LACHAUX 2.

Les vestiaires du stade ROLAND LACHAUX 2 sont affectés au stade ROLAND LACHAUX 1 pendant la période de travaux.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **JONCHERY – STADE MICHEL BLANCHOT - NNI 522510101**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 07/06/2033.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 03/10/2024 concernant la levée des non-conformités.

Elle constate, que la main courante derrière les buts n'est pas à distance réglementaire.

Par conséquent, la Commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Avis réglementaire pour un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ **LAFERTE SUR AUBE – STADE SERGE PREMOSELLI - NNI 522580101**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 03/11/2033.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 30/09/2024 concernant la levée des non-conformités.

Elle confirme le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 07/06/2034.

➤ **LANGRES – STADE DES FRANCHISES – NNI 522690201**

L'installation est retirée du classement jusqu'à la levée de la non-conformité majeure (2,50m non respectée).

Reçu tests in situ, en date du 25/07/2024 et mail de la mairie en date du 8 octobre précisant son projet de mise en conformité.

Remerciements.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

➤ SAINT DIZIER – STADE CHARLES JACQUIN 1 - [NNI 524480101](#)

L'éclairage était classé en E4 jusqu'au 24/10/2015.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 19/09/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 389 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,32

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,60

Elle constate que le rapport EhMin/EhMaxi est de 0,32 au lieu de $\geq 0,5$.

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 11/10/2026.

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

- ST MARTN SUR LE PRE – COMPLEXE SPORTIF C. JACQUIERT 2 – NNI 515040102

Cette installation était classée T6 SYN jusqu'au 11/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 SYN en date du 11/09/2024 (date de mise à disposition : 11/09/2014).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Tests in situ en date du 07/08/2024

Elle prononce le classement de l'installation en T6 SYN jusqu'au 11/09/2034.

- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- ST BRICE COURCELLES – STADE DES BORDS DE VESLE 2 - NNI 514740102

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Avis réglementaire pour un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

- CORMONTREUIL – STADE SERGE LECRINIER – NNI 511720401

L'installation est classée en T3 SYN jusqu'au 13/09/2029.

Reçu tests in situ, en date du 19/09/2024.

La commission transmet à la CFTIS pour décision.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ ST MARTIN SUR LE PRE – COMPLEXE SPORTIF C. JACQUIERT 2 - NNI 515040102

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/11/2016.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 11/09/2024. Etude d'éclairage en date du 06/07/2022 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 197,52 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 11/10/2028.

10.2. Confirmations de classement

➤ EPERNAY – STADE PAUL CHANDON 1 - NNI 512300101

L'éclairage était classé en E4 jusqu'au 29/09/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 24/09/2024.

Etude d'éclairage en date du 06/07/2022 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 415,6 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,68

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,80

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E4 jusqu'au 11/10/2026.

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE (54)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **GLONVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 542290101**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T7 PN en date du 24/09/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 24/09/2024.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **PONT A MOUSSON – STADE DE L'ILE DE D'ESCH 2 – NNI 544310102**

L'installation était classée en A8 S jusqu'au 21/01/2021. L'aire de jeu a été séparée en 2 Foot à 8 en pelouse naturelle.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en A8 PN en date du 24/09/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Rapport de visite de Mr CARLINET, membre de la CDTIS, en date du 24/09/2024.

Il faut supprimer les buts et le tracé de foot à 11

Elle prononce le classement de l'installation en A8 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **PONT A MOUSSON – STADE DE L'ILE DE D'ESCH 6 – NNI 544310106**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en A8 PN en date du 24/09/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Rapport de visite de Mr CARLINET, membre de la CDTIS, en date du 24/09/2024.

Il faut supprimer les buts et le tracé de foot à 11

Elle prononce le classement de l'installation en A8 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **PULNOY – STADE JACQUES ANQUETIL 1 – NNI 544390101**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 15/09/2033.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en T4 PN en date du 12/09/2024. Un avis préalable favorable a été donné en date du 15/05/2024 pour la mise en conformité des vestiaires (séparation de chaque salle de douche par cloisonnement et l'ajout de 8 points de douche) et création d'une cabine de douche dans le vestiaire arbitre.

Pièce fournie :

- ✓ Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 12/09/2024.

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 11/10/2034.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **HOUEMONT – STADE DU MANCES – NNI 542650101**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 06/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 19/03/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 19/03/2024.

Elle constate les non-conformités suivantes :

- **Zones de sécurité ne respectant pas la distance minimum de 2,50m. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour lever cette non-conformité majeure.**
- **L'installation n'est entièrement clôturée. Un espace public sépare le terrain des vestiaires.**

Dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, elle suspend le classement de cette installation. Un classement en niveau T6 pourra alors être envisagé.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

➤ **LARONXE – STADE BERNARD RITZ N°1 – NNI 543030101**

Cette installation est classée en T6 PN jusqu'au 05/01/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 24/09/2024. Un avis préalable favorable a été donné en date du 14/01/2022 pour une mise en conformité des vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 24/09/2024.
- ✓ Plan des vestiaires

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **SAIZERAI – STADE CLAUDE DELEYS – NNI 544900101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 06/07/2019.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 03/05/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 19/09/2024, déclare que les non-conformités majeures ont été levées (distances de sécurité à 2,50m minimum).

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 07/06/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **MAILLY SUR SEILLE – STADE MUNICIPAL - NNI 543330101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 21/03/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 04/06/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 04/06/2024

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Distance minimum de 2,50 m non respectée. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.**

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**
- **Bancs de touche joueurs non conformes.**

Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

➤ **PONT A MOUSSON – STADE DU PAQUIS N°3 - NNI 544310203**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 05/11/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 24/09/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr CARLINET, membre de la CDTIS, en date du 24/09/2024

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Le terrain ne dispose pas de ses propres vestiaires (non conforme pour le niveau T5)**
- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **VANDIERES – STADE COMMUNAL - NNI 545460101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 17/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 24/09/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr CARLINET, membre de la CDTIS, en date du 24/09/2024

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **L'aire de jeu n'est pas entièrement clôturée**
- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**

- Les filets doivent être soutenus par des tendeurs fixés sur deux ou trois perches de couleur sombre.
- Les bancs de touche sont détériorés.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 11/10/2034.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ MAXEVILLE – STADE DARNYS N°2 - NNI 543570202

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 01/09/2024.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN en date du 14/05/2024 (date mise à disposition : 01/05/2024). Un avis préalable favorable a été donné le 13/01/2023 pour un changement de revêtement.

Pièce fournie :

- ✓ Tests in situ en date du 05/04/2024

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 01/05/2034.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

➤ NORROY LES PONT A MOUSSON – STADE DE LA PIERRE AU JO - NNI 544030101

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Avis réglementaire pour un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ CHAMPIGNEULLES – STADE DU MALNOY N°1 - NNI 541150101

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 16/09/2024.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 18/09/2024. Un avis préalable favorable a été donné en date du 03/02/2023 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 268 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,67

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,86

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E5 jusqu'au 11/10/2028.

➤ **CHAMPIGNEULLES – STADE DU MALNOY N°2 - NNI 541150102**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 16/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 09/09/2024. Un avis préalable favorable a été donné en date du 03/02/2023 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 280 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,55

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E5 jusqu'au 11/10/2028.

10.2. Confirmations de classement

➤ **GERBEVILLER – COMPLEXE SPORTIF DE GERBEVILLER - NNI 542220101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 19/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 08/10/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 145 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,49

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 11/10/2026.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **LANEUVEVILLE DEVANT NANCY – STADE NELLY VIENNOT - NNI 543000301**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 13/01/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 12/09/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 146 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,21

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,46

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 11/10/2026.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- LES ISLETTES – STADE MUNICIPAL 2 – [NNI 552530102](#)
- MAXEY SUR VAISE – STADE MUNICIPAL – [NNI 553280101](#)
- PAGNY SUR MEUSE – STADE SCOLAIRE – [NNI 553980201](#)

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **HEUDICOURT SOUS LES COTES – STADE MADINE 2 – [NNI 552450102](#)**

Cette installation est classée T7 SYN jusqu'au 06/12/2032.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement avec l'objectif d'obtenir un niveau T3.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée, en date du 16/09/2024
- ✓ Lettre d'intention, en date du 18/06/2024 (début des travaux : septembre 2024)
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68)
- ✓ Plan des vestiaires

Elle constate :

- Une aire de jeu de 105 x 67,60m (105 x 68 m demandés par le règlement)
- L'absence de local délégué (Art. 4.9)
- Le revêtement de la zone de sécurité est d'une nature et de qualités identiques à celles de l'aire de jeu sur toute sa largeur. Une couleur différente de cette zone de sécurité est autorisée à l'exception de l'intérieur des cages de buts de foot à 11 (légende des zones de couleur à préciser).

Elle rappelle que pour le niveau T3 :

- Concernant les pentes, une forme en toit à 4 pans est conseillée pour avoir une hauteur constante sous la barre transversale des buts.
- Un PV de tests de sécurité et de qualités sportives doit être fourni dans les 6 mois qui suivent la mise en service de l'équipement.
Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.
- Un dispositif de protection obligatoire sur tous les côtés du terrain qui sont accessibles au public. Dans le cas d'une main courante, elle est obstruée jusqu'au sol (Art.6.6.1)
- Une liaison sécurisée entre les vestiaires et l'aire de jeu (Art. 6.5)

Dans l'attente de ces éléments, la C.R.T.I.S. suspend son avis.

4.3. Avis réglementaire pour un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

Changement de nom :

- **SORCY ST MARTIN – STADE MUNICIPAL 1 - [NNI 554960101](#)**
L'installation devient le STADE Loïc MARTIN 1.
- **SORCY ST MARTIN – STADE MUNICIPAL 2 - [NNI 554960102](#)**
L'installation devient le STADE Loïc MARTIN 2.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **MANDEREN RITZING – STADE MUNICIPAL – NNI 574390101**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 06/05/2032.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T6 PN en date du 02/07/2024. Un avis préalable favorable a été donné en date du 16/06/2023 pour l'agrandissement de l'aire de jeu (105 x 68m).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 02/07/2024.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 11/10/2034.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **FEVES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 572110101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 06/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 20/08/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 20/08/2024.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **FLORANGE – COMPLEXE SPORTIF SERGE ZENIER 1 – NNI 572210101**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 24/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 03/09/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 03/09/2024.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **HAUCONCOURT – STADE DE LA MOSELLE – NNI 573030101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 03/11/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 20/08/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 20/08/2024.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **MAIZIERES LES METZ – STADE CAMILLE MATHIEU 1 – NNI 574330101**

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 03/11/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 03/09/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 03/09/2024.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 11/10/2034.

➤ **METZ – STADE LOTHAIRE 3 – NNI 574630403**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 03/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 12/03/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 12/03/2020.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 12/03/2030.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ MAIZIERES LES METZ – STADE CAMILLE MATHIEU 3 – NNI 574330103

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 03/11/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 03/09/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 11/10/2034.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ KOENIGSMACKER – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 573700102

Cette installation était classée T6 S jusqu'au 10/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T6 SYN en date du 03/09/2024 (date de mise à disposition : 03/09/2024) suite à la réalisation d'un terrain en gazon synthétique.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 03/09/2024.

Elle constate :

- La zone technique est non conforme à la réglementation.
- L'absence des tests in situ qui doivent être réalisés dans le délai de 6 mois qui suit la mise en service de l'équipement.

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en T6 SYN jusqu'au 28/02/2025.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ FEVES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 572110102

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 28/08/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 20/08/2024 (date de mise à disposition : 28/08/2024).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 20/08/2024.

Elle constate qu'il manque les tests in situ.

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 28/02/2025.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

➤ MAIZIERES LES METZ – STADE DES ECARTS 2 – NNI 574330202

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Avis réglementaire pour un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

➤ 05/10/2024

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ **THONVILLE – STADE DE VEYMERANGE N° 2 – NNI 576720302**

L'installation est classée en T5 SYN jusqu'au 01/09/2033.

Reçu tests in situ, en date du 12/02/2024.

Remerciements.

9. FAFA

➤ **BAMBIDERSTROFF - STADE MUNICIPAL N°2 FOOT5 - NNI 570475501**

La Commission prend connaissance de la création d'un FOOT5 PALISSADES avec éclairage en LED en date du 18/09/2024. un avis préalable favorable a été donné le 16/09/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Formulaire.
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, président de la CDTIS, en date du 18/09/2024

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes : Eclairage horizontal moyen (Eh/moy) : 167 lux - U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,70.

Le dossier est conforme pour un FOOT5 PALISSADES.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ **MONTIGNY LES METZ – STADE JEAN KINTZIG 1 - NNI 574800101**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 31/12/2024.

La commission reprend connaissance de la demande de classement en E6 en date du 09/10/2023 (LED).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Etude d'éclairage en date du 16/08/2022

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 191 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 09/10/2027.

➤ **MONTIGNY LES METZ – STADE JEAN KINTZIG 2 - NNI 574800102**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 31/12/2024.

La commission reprend connaissance de la demande de classement en E6 en date du 09/10/2023 (LED).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Etude d'éclairage en date du 16/08/2022

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 203 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,80

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 09/10/2027.

10.2. Confirmations de classement

➤ **LONGEVILLE LES METZ – STADE DEZAVELLE - NNI 574120102**

L'éclairage est classé en E4 jusqu'au 27/10/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 16/09/2024 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 486 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,79

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E4 jusqu'au 11/10/2025.

➤ **MARLY – COMPLEXE SPORTIF – TERRAIN N°1 - NNI 574470301**

L'éclairage était classé en E4 jusqu'au 29/09/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 16/09/2024 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 952 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E4 jusqu'au 11/10/2025.

➤ **MOULINS LES METZ – STADE LOUIS ARMAND 1 – NNI 574870101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 14/09/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 23/09/2024 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 175 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 11/10/2028.

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **AUGNY – STADE LUCIEN LALLEMENT – NNI 570390101**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 03/11/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 09/09/2024 pour un E6 (LED) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (2 par mât)
- ✓ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 176 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,79
- ✓ GR à 46,5
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6.

DISTRICT DES VOSGES (88)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

- **BASSE SUR LE RUPT – STADE JACQUES ZELLER - [NNI 880370101](#)**

Cette installation est classée en T5 SYN jusqu'au 01/08/2031.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 23/09/2024 (date mise à disposition : 23/09/2024). Un avis préalable favorable a été donné le 11/01/2024 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement
- ✓ Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 04/07/2024

Elle constate :

- L'absence des bancs de touche.
- L'absence des tests in situ qui doivent être réalisés dans le délai de 6 mois qui suit la mise en service de l'équipement.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T6 SYN PROV jusqu'au 04/02/2025.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

- **GERARDMER – STADE FRANCOIS DELON - [NNI 881960102](#)**

Cette installation est en travaux jusqu'au 01/10/2024.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 29/08/2023 (date mise à disposition : 19/10/2013).

Pièces fournies :

- Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 08/10/2024, indiquant la réalisation d'une cloison pour séparer les blocs douche.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 19/10/2033.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Avis réglementaire pour un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ THAON LES VOSGES – STADE ARMAND LEDERLIN - NNI 884650201

L'éclairage est classé en E5 jusqu'au 12/01/2026.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E4 en date du 25/09/2024 (LED). Un avis préalable favorable a été donné le 08/03/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 450 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,59

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E4 jusqu'au 11/10/2026.

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Président de la CRTIS
Michel GENDRON